

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

Étaient présents à la CCI :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART** (à partir du 4) **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (jusqu'au 33) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 3) **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Étaient présents en visio-conférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaïck CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 5) **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT (à partir du 4) **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à partir du 5) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à partir du 5) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

Besançon : M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA **Chalèze** : M. René BLAISON **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

M.-J. BERNABEU à J.-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P.-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M.-T. MICHEL à M. ETEVENARD, T. PETAMENT à M. LAMBERT (à partir du 11), M. PIGNARD à L. FAGAUT, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J.-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN à F. BAEHR, C. WERTHE à G. BAILLY, R. BLAISON à L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT à L. ALLAIN, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à B. LOUIS, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à L. GAUTHIER, J.-F. MENESTRIER à F. BERNARD, M. LEOTARD à G. BAULIEU, M. DONEY à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J.-P. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J.-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

Programme de travail 2021 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

Rapporteur : Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « AUDAB »	Montant de l'opération : 390 000 €
Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025	

Résumé :

Il est proposé de valider le programme de travail 2021 de l'AUDAB ainsi que l'avenant 2021 à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2020-2022 qui lie Grand Besançon Métropole à l'AUDAB.

Le Conseil communautaire du 2 mars 2020 avait approuvé la convention pluriannuelle 2020-2022 de financement et de partenariat entre l'AUDAB et Grand Besançon Métropole dont l'objet visait à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association.

Ce concours financier du Grand Besançon est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice. Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2020-2022 données pour Grand Besançon Métropole sont les suivantes :

- L'intelligence territoriale et collective
- L'adaptation aux évolutions
- Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

Pour l'année 2021, parmi les études réalisées par l'AUDAB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour Grand Besançon Métropole :

- l'accompagnement du projet de territoire pour la nouvelle mandature ;
- l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'urbanisme réglementaire de la Communauté urbaine, notamment à travers le diagnostic et l'accompagnement du PLUi ;
- l'accompagnement du prochain Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'animation du Plan de mobilité (PDM) ;
- les politiques foncières et la gestion économe de l'espace, notamment dans le cadre de la préparation sur le zéro artificialisation nette prévu au SRADDET.
- l'accompagnement à l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT
- l'accompagnement à l'élaboration de la nouvelle stratégie du pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Au-delà de ces points spécifiques, l'AUDAB accompagne Grand Besançon Métropole dans ses nombreux besoins d'observations (habitat, OSU, OTLE, îlots de chaleur...) et sur des sujets particuliers (urbanisme de bien-être et de santé, conseil en projet urbain, stratégie d'adaptation au changement climatique...) ou encore sur des événements ponctuels (Conférence de l'aire d'attraction de Besançon, la MOT...).

En cette année particulière, le programme de travail 2021 de l'AUDAB a adapté sa trajectoire en développant un axe spécifique sur le volet des transitions (territoire post-covid, dimensions temporelles de la ville, études économiques territoriales, CRTE...).

Pour 2021, le montant de la participation envisagée s'élève à 390 000 €. L'avenant n°1, accompagné du programme de travail 2021, fixe les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole.

Mmes Catherine BARTHELET(2), Lorine GAGLIOLO, Laurence MULOT, Nathalie BOUVET et MM. Pascal ROUTHIER(2), Nathan SOURISSEAU(3), Sébastien COUDRY(3), Gilbert GAVIGNET(2), Marcel FELT(2), Patrick AYACHE(2), Aurélien LAROPPE et Anthony POULIN(3), élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

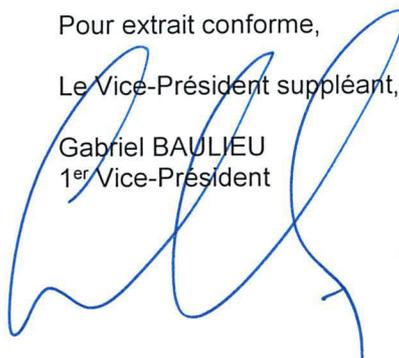
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AUDAB pour l'année 2021,
- prend connaissance du montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour 2021.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 23

PROGRAMME
PARTENARIAL
DE TRAVAIL
2021

projet

Version 21/01/2021

LES ORIENTATIONS 2020 – 2022 ...

1

L'intelligence territoriale et collective

2

L'adaptation aux évolutions

3

**Le rayonnement, la dynamique des
réseaux, la participation
aux grands débats**

Sommaire

CHAPITRE 1 L'intelligence territoriale et collective	5
1.A : les outils de l'observation et de la connaissance	5
1.A.1 : les bases de données et le système d'information territorial de l'AUDAB	5
1.A.2 : un porté à connaissance partenarial et public	5
1.A.3 : les grands cycles d'observation de nos membres et de la FNAU	5
1.A.4 : l'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine	5
1.A.5 : l'observatoire général des mobilités	6
1.A.6 : l'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon	6
1.A.7 : l'observatoire général de l'habitat	6
1.A.8 : l'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes	6
1.A.9 : le commerce de proximité en observation	6
1.A.10 : vers un observatoire des impacts des crises territoriales et structurelles	7
1.A.11 : l'observation des îlots de chaleur à Besançon et le droit à l'expérimentation pour leur réduction	7
1.A.12 : le suivi du SDAASP	7
1.B : l'animation de la connaissance pour mieux anticiper	7
1.B.1 : le suivi régulier et la communication des études et des missions en cours	7
1.B.2 : le rendez-vous annuel de la prospective et l'exploration permanente des futurs possibles	8
1.B.3 : la formation, le conseil et l'expertise permanente	8
1.B.4 : l'animation partenariale et territoriale	8
1.B.5 : la ressource, le potentiel et la politique foncière : vers un changement de modèle d'urbanisation et de consommation d'espace	8
1.B.6 : l'appui aux démarches de progrès des collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté	9
1.B.7 : l'analyse environnementale et des dynamiques spatiales des corridors de mobilités régionaux	9
1.B.8 : la vision prospective du réseau d'énergies renouvelables de l'aire d'attraction de Besançon	9
1.B.9 : l'identification des situations de précarité énergétique et climatique des ménages	9
CHAPITRE 2 L'adaptation aux évolutions	10
2.A : la projection des transitions	10
2.A.1 : le projet de territoire de Grand Besançon Métropole en transition et la coordination des schémas	10
2.A.2 : l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)	10
2.A.3 : les études économiques territoriales	11
2.A.4 : les politiques et les stratégies du logement et du relogement	11
2.A.5 : les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports	11
2.A.6 : les études « entrées de ville et de territoires »	11
2.A.7 : les politiques environnementales, énergétiques et climatiques locales, et l'élaboration des stratégies d'adaptation aux changements	12
2.A.8 : La dimension temporelle de la ville pour un nouveau modèle de territoire à l'écoute des temps de vie	12
2.A.9 : L'identification des pieds d'immeubles vacants et leur relation à l'espace public à Besançon : constats et projets pour une transition réussie	12
2.B : la planification territoriale et l'urbanisme réglementaire	13
2.B.1 : L'aménagement du territoire « post covid 19 » ou comment planifier autrement	13

2.B.2 : la poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine : l'étape du PAS	13
2.B.3 : le PLUi de Grand Besançon Métropole et les PLUi en centre Franche-Comté	13
2.B.4 : la poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger : la rédaction du DOO.....	13
2.B.5 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PÉTR du Pays Graylois.....	14
2.B.6 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PÉTR du Pays Lédonien	14
2.B.7 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PÉTR du Pays du Haut-Doubs : la rédaction du DOO...	14
2.B.8 : la mission d'assistance et de conseil à la communauté de communes Loue Lison.....	14
2.C : l'urbanisme de projet.....	14
2.C.1 : l'appui au dispositif national « Programme petites villes de demain »	14
2.C.2 : les projets d'aménagement et de développement en milieu urbain dense	15
2.C.3 : les projets de communes et d'intercommunalités.....	16
2.C.4 : la contribution à un urbanisme du bien-être et de la santé	16
2.C.5 : le conseil au projet urbain en termes d'habitat et de logement, de formes urbaines et d'architecture de l'après-demain, de qualité urbaine	16

CHAPITRE 3 Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

3.A : les grands territoires et les espaces de solidarité	17
3.A.1 : l'appui au pôle métropolitain Centre Franche-Comté et son espace d'influence et de solidarité	17
3.A.2 : le système territorial et d'expertise régional Bourgogne Franche-Comté (BFC).....	17
3.A.3 : l'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale	18
3.B : les grands événements et les rencontres de proximité	18
3.B.1 : l'appui de l'AUDAB au SCoT de l'agglomération bisontine pour accueillir les Rencontres Nationales des SCoT à Besançon	18
3.B.2 : la conférence de l'aire d'attraction de Besançon	18
3.B.3 : la coanimation du groupe de travail national "coopérations métropolitaines" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).....	19
3.B.4 : la participation aux grands débats, aux animations et aux consultations nationales et européennes....	19

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Stratégie et direction	20
Instances et administration.....	21
Comptabilité et finances.....	21
Ressources humaines	21
Performance	21
Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation.....	22
La communication	22
Le suivi de l'activité	23
La vie d'agence	23

CHAPITRE 1

L'intelligence territoriale et collective

1.A : les outils de l'observation et de la connaissance

1.A.1 : les bases de données et le système d'information territorial de l'AUDAB

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation.

1.A.2 : un porté à connaissance partenarial et public

Le territoire s'affiche avec les posters communaux et intercommunaux

Dans la continuité de l'année 2020 et la production d'un pack de connaissance territorial, l'AUDAB :

- finalisera l'atlas de l'aire d'attraction de Besançon pour une édition en mars 2021 ;
- actualisera la collection de posters initiée en 2020 (posters des quartiers de Besançon, de Grand Besançon Métropole, du SCoT de l'agglomération bisontine et de l'aire d'attraction de Besançon) et la complétera par un poster de chaque PETR membre de l'AUDAB et du parc naturel transfrontalier du Doubs horloger ;
- réalisera progressivement un poster pour chaque commune de Grand Besançon Métropole. Ces posters communaux permettront de visualiser, notamment, le bâti, le réseau viaire et modes doux, la végétation et les équipements. Trois communes « test » sont prévues pour le premier trimestre et au total 15 posters sont réalisables pour 2021 ;

La diffusion des publications thématiques

Les publications de l'AUDAB continueront d'alimenter les réflexions prospectives et stratégiques : quatre publications sont prévues pour rythmer l'année 2021.

1.A.3 : les grands cycles d'observation de nos membres et de la FNAU

En 2021, l'AUDAB poursuit son partenariat avec la FNAU pour un projet dédié à l'observation nationale des petites centralités et des centres-villes : après Observ'agglomération, Métroscope... ce nouveau cycle d'observation a été initié en 2020 par la FNAU. Depuis les années 70, le centre-ville a en effet semblé entrer dans une période de déclin. Victime de l'étalement urbain et du délitement des structures sociales traditionnelles, il s'est désertifié. Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités et les « villes moyennes ». L'ambition de ce nouveau cycle d'observation national, auquel se joint l'AUDAB, sera de fournir un nouvel outil de comparaison multithématique capable d'aider les acteurs des centres-villes dans leur connaissance territoriale et de faciliter ainsi leurs prises de décision.

Et toujours dans la continuité, l'AUDAB poursuivra le travail concernant Observ'agglomération (version nationale en 2021, version focus bisontin en 2022). Initié par la FNAU et l'AdCF, rejointes par France Urbaine, Observ'agglomération réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises (dont l'AUDAB) et des grandes intercommunalités.

1.A.4 : l'observatoire socio-urbain (OSU) de l'agglomération bisontine

Issu d'une démarche partenariale entre le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Etat, l'Observatoire Socio-Urbain est un outil multithématique à l'échelle des quartiers et des secteurs de l'agglomération bisontine. Il s'inscrit dans le paysage politique et technique et permet d'apporter une aide à la décision. L'OSU constitue un outil d'observation reconnu et désormais indispensable pour la mise en œuvre des politiques publiques.

En 2021, l'agence procédera à la mise à jour des 13 fiches quartiers qui paraissent dans l'analyse des besoins sociaux. Le travail statistique réalisé pourra alimenter les réflexions du contrat de ville. Enfin, l'AUDAB réalisera des balades urbaines, initialement prévues en 2020, dans des quartiers de Besançon (voir chapitre 1.B.4).

1.A.5 : l'observatoire général des mobilités

L'AUDAB mobilisera les sources d'informations locales et nationales afin d'alimenter la connaissance des mobilités de demain et ainsi déterminer les enjeux pour les territoires membres de l'agence. Elle pourra ainsi poursuivre ses investigations sur la mobilité post Covid qui a fait l'objet d'une publication en 2020.

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole a engagé la révision de son plan de déplacements appelé dorénavant plan de mobilité. Le diagnostic pourrait nécessiter des approfondissements de l'exploitation de l'enquête ménages déplacements, traitements qui seront confiés à l'AUDAB.

1.A.6 : l'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon

Dorénavant labellisé pour trois ans au niveau national, l'observatoire impulse une dynamique de connaissance concernant le logement des étudiants dans l'aire d'attraction de Besançon pour guider les politiques publiques. Pour l'année 2021, plusieurs missions sont identifiées ; il s'agira d'une part de traiter les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants et d'autre part de travailler aux indicateurs harmonisés au niveau national. Localement, de nouveaux comités techniques et de pilotages seront organisés pour partager les conclusions de l'enquête et les pistes d'amélioration des politiques publiques et définir les priorités d'études pour les années à venir.

1.A.7 : l'observatoire général de l'habitat

- **De l'aire d'attraction de Besançon**

En lien avec la révision du PLH et le futur PLUi de Grand Besançon Métropole, l'agence travaillera en partenariat avec les services de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole afin de créer un observatoire complet de l'habitat. Il s'agira de déterminer les indicateurs pertinents de nature à mesurer l'impact des politiques publiques concernant l'amélioration de l'offre et d'anticiper les évolutions et besoins futurs (voir également 2.A.4). A terme, une publication semestrielle sera mise à disposition des membres de l'agence.

- **Du département du Doubs (ODH)**

Depuis la création de l'ODH, l'AUDAB accompagne le Département du Doubs dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. L'AUDAB finalisera, avec les partenaires de l'observatoire, la production de monographies des différents EPCI du Département engagée en 2020. Elles permettront de diffuser la connaissance des territoires et de leurs dynamiques d'évolutions et seront un outil mobilisable rapidement par les élus.

1.A.8 : l'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes

L'AUDAB poursuit son accompagnement auprès des services de la ville de Besançon dans la réactualisation des analyses de l'observatoire de la démographie scolaire. Cet outil a pour vocation de suivre l'évolution de la population scolaire du 1er degré dans les établissements de la ville et d'en estimer les évolutions à terme au regard des projets de développement du logement dans les différents quartiers.

De même et plus largement, l'AUDAB pourra accompagner les collectivités membres dans le cadre de réflexions prospectives de leur démographie scolaire. En 2021, l'agence accompagnera ainsi les communes de Mamirolle, Pirey et Saint-Vit. D'autres communes pourraient être accompagnées en cours d'année suivant les capacités du moment en ingénierie de l'AUDAB.

1.A.9 : le commerce de proximité en observation

L'AUDAB propose de définir le commerce de proximité concerné puis de construire une base de données des enseignes présentes dans GBM en s'appuyant sur plusieurs déterminants tels que :

localisation des enseignes, catégorie d'activité, surface de vente... L'outil vise notamment à anticiper l'évolution de l'appareil commercial (fragilité par rue/quartier/secteurs, turn-over, locaux transformés en habitation, vacance commerciale...) et à accompagner le développement du commerce de proximité.

1.A.10 : vers un observatoire des impacts des crises territoriales et structurelles

Au cœur d'une période actuelle exceptionnelle, le rôle d'observation et d'analyse de l'AUDAB s'avère d'autant plus essentiel qu'il est désormais indispensable d'estimer au plus juste les dégâts multifactoriels causés par la crise sanitaire mondiale dans les territoires membres et ce, afin d'aider la prise de décision locale. L'AUDAB se propose de mettre en place un nouvel observatoire sur la base de méthodes et de techniques déjà à l'œuvre depuis plusieurs années à l'AUDAB pour analyser des phénomènes croisés à différentes échelles. En 2021, l'AUDAB réalisera un premier travail expérimental dans le périmètre de Grand Besançon Métropole.

1.A.11 : l'observation des îlots de chaleur à Besançon et le droit à l'expérimentation pour leur réduction

Depuis plusieurs années, l'AUDAB développe un savoir-faire technique important concernant l'observation et l'expertise des îlots de chaleur urbain (ICU). Forte de cette expérience, l'agence proposera la définition puis le suivi d'un indicateur ICU sur la ville de Besançon pour alimenter par la suite l'évaluation de la stratégie d'adaptation au changement climatique. L'AUDAB réalisera l'analyse des ICU sur la base des thermographies aériennes réalisées par un prestataire extérieur lors de l'été 2020. L'AUDAB proposera dans ce cadre d'expérimenter des actions et des aménagements, parfois éphémères (voir également le chapitre 2.A.9).

1.A.12 : le suivi du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

La mise à jour du tableau de bord du SDAASP du Doubs réalisée courant 2020 sera finalisée et présentée lors du premier trimestre 2021. En plus de l'actualisation des données, le livrable prend également en compte l'évolution constatée des équipements et des services entre le temps 0 (2018) et ce temps 1 (2020).

1.B : l'animation de la connaissance pour mieux anticiper

1.B.1 : le suivi régulier et la communication des études et des missions en cours

- 30/30

Mis en œuvre depuis plusieurs années pour ses membres et partenaires, l'AUDAB poursuivra l'organisation des séances de présentation de ses travaux sous un format 30/30 (30 minutes de présentation / 30 minutes de questions-débat). Alliant suivi de l'activité de l'agence, partage de connaissances et moment d'échanges, ces séances se focalisent sur une étude spécifique, en cours ou achevée, afin de garantir une information générale sur des thématiques actuelles.

- la lettre d'information trimestrielle

En lien avec notre objectif d'informer au mieux nos membres, la communication est une priorité du programme de travail pluriannuel 2020-2022. Pour y répondre et allier la demande interne et externe, l'agence diffusera chaque trimestre, à ses membres, une lettre d'information numérique relatant du suivi de notre activité, de l'état d'avancement de nos études et du fonctionnement interne de l'AUDAB. Notre volonté est également d'apporter une veille thématique de tous les sujets traités par l'ensemble de nos collaborateurs.

Il s'agira concrètement, en 2021, de développer ce nouvel outil de communication, mis en place en 2020, et notamment sa liste de diffusion, afin d'élargir au maximum son lectorat mais aussi de la perfectionner techniquement en créant, par exemple, un lien entre l'outil d'envoi et le site web de l'agence.

1.B.2 : le rendez-vous annuel de la prospective et l'exploration permanente des futurs possibles

Le rendez-vous prospectif est devenu, au fil des ans, un moment d'échanges attendu par les partenaires de l'agence. Après le changement climatique puis la tenue d'un atelier lors des rencontres nationales de la FNAU en décembre 2020 sous le thème « quelles formes prendront les villes en 2040 ? », l'AUDAB poursuivra son cycle d'exploration et proposera à ses membres un rendez-vous prospectif local en centre Franche-Comté inspiré de l'atelier FNAU.

1.B.3 : la formation, le conseil et l'expertise permanente

L'agence apporte sa vision experte dans le cadre de ses compétences auprès de ses membres. Elle est amenée à intervenir lors de colloques ou de groupes de travail qu'elle peut également animer, ou à participer à des actions de promotion du territoire. L'AUDAB se tient ainsi à la disposition de tous ses membres, mais également des territoires de Bourgogne Franche-Comté non couverts par des agences d'urbanisme.

1.B.4 : l'animation partenariale et territoriale

Plus que jamais, l'urbanisme et l'aménagement du territoire nécessitent une approche simplifiée, pragmatique et concertée avec l'ensemble de la population et des acteurs locaux. L'expérience acquise par l'AUDAB, en accompagnement des politiques publiques, l'a conduite en 2021 à proposer une forme renouvelée de compréhension des territoires, au plus proche de la réalité de ceux-ci.

- **Les balades paysagères**

L'agence poursuivra ses balades paysagères destinées à la population deux samedi par an dans l'agglomération bisontine.

- **Les balades urbaines**

Elle mettra en œuvre le projet visant à recueillir l'expertise des habitants permettant d'affiner les analyses relatives au fonctionnement des quartiers de Besançon.

- **Le diagnostic en marchant du PLUi, la rando SCoT**

Elle créera les conditions d'appropriation par la population du diagnostic et des enjeux du futur PLUi et du SCoT de l'agglomération bisontine.

- **Les échanges en réseau d'agences ou de villes**

Dans le cadre du réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône (S2R), et suivant la situation sanitaire, l'AUDAB participera à la rencontre annuelle dont le thème, toujours d'actualité, et le lieu (chaque agence accueille à tour de rôle) restent à définir.

1.B.5 : la ressource, le potentiel et la politique foncière : vers un changement de modèle d'urbanisation et de consommation d'espace

Les politiques foncières ciblent une gestion économe de l'espace, visant à préserver les terres agricoles et les espaces forestiers, éviter le mitage urbain, limiter l'artificialisation des sols, les désimperméabiliser pour permettre l'infiltration de l'eau et éviter le ravinement...

En 2021, l'AUDAB poursuivra son travail d'assimilation au concept ZAN (zéro artificialisation nette) à destination des techniciens et des élus, en mobilisant le jeu pédagogique créé spécialement par l'agence et testé lors d'ateliers à l'automne 2020. Elle envisagera les conditions d'évolution de ce jeu vers un outil numérique de développement de stratégie d'aménagement. Elle pourra être mobilisée par la Région pour dispenser une formation auprès des agents territoriaux.

Par ailleurs, l'AUDAB pourra engager une étude concernant l'intérêt économique de la renaturation.

Enfin, l'agence poursuivra son activité au sein des groupes de travail créés par des partenaires de l'AUDAB : charte départementale de la gestion économe de l'espace ou le ROCER (réseau d'observation de la consommation des espaces en région) notamment. Concernant le ROCER, l'agence poursuivra son rôle de co animateur du groupe de travail ZAN. Dans le cadre de l'ODCE (Observatoire Départemental de la Consommation d'Espace), l'AUDAB pourra apporter des séquences de valorisation de bonnes pratiques en comités technique et de pilotage, ainsi qu'en séminaire foncier souhaité par le Préfet du Doubs, et intégrer la nécessité de réaliser des aménagements durables intégrant les transitions.

1.B.6 : l'appui aux démarches de progrès des collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté

L'agence poursuit son travail auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la DREAL dans le cadre de trois réseaux qui ont pour objectif de partager une culture commune de la planification :

- **le pôle régional d'appui aux territoires (PRAT)** piloté par la Région qui permet d'aborder des problématiques transversales à l'échelle régionale ;
- **le réseau régional SCoT/PLUi**, piloté par la Région, abordant uniquement des sujets liés à la planification. IL sera l'outil de communication de la mise en œuvre du SRADDET ;
- **le club PLUi régional**, piloté par la DREAL, ayant pour objectif de mettre en avant des retours d'expériences de territoire sur des thématiques spécifiques et participer à la montée en compétence des collectivités pour permettre la réalisation de PLUi de meilleure qualité. L'année 2021 sera consacrée à la mise en place d'un événement et d'un cycle pédagogique concernant les questions de transitions dans les PLUi (transition énergétique, écologique, alimentaire notamment) en lien avec le club Ecoquartier.

L'AUDAB, avec les deux autres agences de la région, intervient au sein des comités techniques dans l'organisation de futures journées à destination des techniciens (et parfois des élus).

1.B.7 : l'analyse environnementale et des dynamiques spatiales des corridors de mobilités régionaux

Au regard des considérations croissantes en matière d'environnement, les acteurs de l'aménagement, au sens large, sont amenés à s'interroger sur les modalités d'évolution de leurs infrastructures mobilités afin de rentrer pleinement dans l'ère des transitions écologique, énergétique et climatique. L'AUDAB propose d'abonder à ces réflexions en apportant son expertise en matière d'aménagement du territoire et de stratégie environnementale.

En 2021, l'agence réalisera une étude des impacts sur l'environnement d'axes ferroviaires qui s'appuiera sur un état des lieux général de la ligne, des infrastructures et espaces urbains liés (espaces élargis des secteurs gares/haltes), au regard des territoires dans lesquels elles s'inscrivent, sur l'identification des incidences sur l'environnement et des mesures permettant de les résorber. En complément, l'AUDAB pourra également être mobilisée pour étudier + l'impact du télétravail sur le remplissage des trains et le déploiement du service express métropolitain.

Les partenaires de l'agence pourront également faire appel à ses savoir-faire en matière d'expertise de grandes infrastructures de mobilité afin de les accompagner dans leurs prises de décision. L'agence sera notamment sollicitée pour travailler à un scénario de prospective de circulation concernant la RN57 qui serait différent de ceux retenus jusqu'à présent afin de prendre en compte les évolutions sociétales.

1.B.8 : la vision prospective du réseau d'énergies renouvelables de l'aire d'attraction de Besançon

Dans la perspective de construire les territoires en bonne intelligence, les réflexions sur le développement des réseaux énergétiques doivent être portées conjointement à celles concernant l'aménagement durable et l'évolution des territoires.

Une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables sera proposée par l'AUDAB à l'échelle de l'aire d'attraction de Besançon. Elle viendra nourrir les relations inter territoriales que le SCoT de l'agglomération bisontine et GBM souhaitent proposer aux EPCI de l'aire.

1.B.9 : l'identification des situations de précarité énergétique et climatique des ménages

L'identification des ménages en situations de fragilités est un enjeu crucial pour développer les politiques sociales et d'habitat. Cet enjeu s'est également inscrit dans les politiques environnementales avec l'intégration des impacts des dépenses énergétiques dans ces situations de fragilités sociales (consommations et coûts des énergies).

L'AUDAB terminera son travail de repérage des situations de précarités des ménages concernant le volet énergie.

CHAPITRE 2

L'adaptation aux évolutions

2.A : la projection des transitions

2.A.1 : le projet de territoire de Grand Besançon Métropole en transition et la coordination des schémas

- **Le projet de territoire**

L'actuel projet de territoire de Grand Besançon Métropole a été approuvé en juin 2018. Annoncé dès sa création comme un document évolutif, le contenu du projet de territoire sera revisité en 2021 afin de retranscrire les nouvelles orientations issues des changements de gouvernance, mais également afin de tenir compte des enseignements de la crise sanitaire. L'AUDAB travaillera aux côtés des élus, de la DST (direction stratégie des territoires) et des autres services de GBM ainsi qu'au plus près des acteurs et des habitants à cette révision qui devra aboutir à la fin du premier semestre.

Le comité technique, regroupant la direction stratégie du territoire, le SMSCoT de l'agglomération bisontine et l'AUDAB, se réunira ainsi de manière régulière pour construire et conduire les étapes de cette révision du projet. L'AUDAB contribuera, en parallèle, à la préparation de l'ensemble des instances de décision (comité de pilotage, bureau GBM, conseil communautaire) et à l'organisation générale des instants de concertation avec l'ensemble des élus et la population.

- **La coordination des schémas**

La mise en œuvre efficace du projet de territoire nécessite une coordination des schémas de GBM, que ceux-ci soient réglementaires ou non. Un premier travail de coordination entre les schémas a été amorcé fin 2019, par de séances de travail régulières avec les différentes compétences. GBM souhaite disposer d'un cadre d'approche des schémas communautaires, de leur imbrication et leurs interrelations. L'objectif de la mission confiée à l'AUDAB est triple : il s'agit d'identifier et de montrer les répercussions (induites ou potentielles) de chaque orientation prise pour un schéma sur les autres schémas, de délimiter le cadre d'action de la collectivité pour que chacun comprenne là où l'intervention de la collectivité est possible, de vulgariser l'action communautaire pour le grand public dans le cadre du magazine de GBM. Un accompagnement lors des réunions stratégiques de coordination avec les élus en charge de ces différents schémas est également souhaité.

2.A.2 : l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Les Préfets sont chargés d'engager, dès le 24 novembre 2020, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). L'ambition est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Tous les territoires qui le souhaitent pourront proposer un périmètre de contractualisation (périmètre situé entre l'EPCI et le département) et un projet de territoire concerté avec les acteurs du territoire. C'est désormais par ce biais que l'État contractualisera préférentiellement.

Concernant l'ingénierie, les agences d'urbanisme sont bien identifiées pouvant accompagner les porteurs de projets. L'AUDAB reste donc à l'écoute de ses membres qui souhaiteront un accompagnement pour l'élaboration de leurs projets de contractualisation.

Par ailleurs, le projet de territoire a vocation à être évolutif et donc à être évalué tout au long des 6 ans. L'État invite à mettre en place des indicateurs de suivi propres au CRTE ; à ce titre l'AUDAB a les

compétences et l'expérience pour la mise en place des outils de suivi et d'observatoires de la relance, qui dépendront bien entendu des territoires.

2.A.3 : les études économiques territoriales

L'étude stratégique « territoire d'industrie » conduite par le Val de Morteau

Les cinq EPCI concernées par le périmètre (CC Val de Morteau, CC Loue Lison, CC Pays de Maïche, CC Plateau du Russey, CC des Portes du Haut Doubs) sont conscientes des complémentarités existantes entre leurs tissus économiques respectifs et de leurs spécificités locales et souhaitent construire une stratégie territoriale industrielle commune. Territoire fortement industrialisé, le périmètre s'inscrit dans une dynamique de réduction importante de la part des emplois industriels et technologiques, et doit faire face à un défi d'attractivité industrielle. L'aboutissement de cette étude doit permettre aux différents acteurs mobilisés dans la démarche de créer et d'expérimenter de nouvelles manières de travailler ensemble, de faire émerger des formes d'accompagnement innovantes et de déterminer des niches de développement de l'activité industrielle. Cela suppose de mener collectivement une réflexion prospective et de développer une méthode de mise réseau des entreprises du territoire.

Engagé lors du dernier trimestre 2020, l'AUDAB finalisera le diagnostic territorial et proposera des orientations stratégiques, en alimentant les différents temps d'échanges avec le comité de pilotage, les 5 EPCI et les entreprises.

La phase 2 de l'étude, la réalisation du plan d'action, sera réalisée dans la continuité du travail de diagnostic stratégique. Elle aura vocation à créer une dynamique entre les acteurs industriels du territoire, à faire émerger des synergies et à consolider celles existantes.

2.A.4 : les politiques et les stratégies du logement et du relogement

En proposant une interprétation des données quantitatives et qualitatives, l'AUDAB accompagnera l'ensemble de ses membres dans la mise en œuvre et le suivi de leur politique locale de l'habitat. Elle accompagnera GBM dans la révision de son PLH, notamment dans l'animation d'ateliers, mais également tout autre membre sollicitant un appui de l'agence pour dessiner les contours de sa politique de l'habitat et du logement.

L'AUDAB sera mobilisée pour mettre à jour les cartographies de veille sur le logement public. Cet outil sera mobilisé également afin de simuler les répercussions de politiques de peuplement et de création de logements sur les équilibres démographiques et sociétaux.

2.A.5 : les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

L'AUDAB assistera Grand Besançon Métropole dans sa démarche de révision de son Plan de Mobilité (anciennement Plan de déplacements urbains, modifié par la nouvelle loi d'orientation des mobilités - LOM). L'agence accompagnera le service en charge pour la préparation et l'animation des comités techniques, comités de pilotages, comités de suivi avec les partenaires et les autres services. L'agence sera également chargée de produire l'état initial de l'environnement lors du premier semestre 2021.

Des ressources de l'agence pourront être utilisées pour étayer le diagnostic réalisé par le prestataire extérieur retenu, et notamment des analyses complémentaires issues de la nouvelle enquête ménages déplacements.

L'AUDAB sera attentive dans ses analyses à la place de la relance des trains de nuits.

2.A.6 : les études « entrées de ville et de territoires »

Dans le cadre de son projet de PNR et d'élaboration de son SCoT, le PETR du Pays Horloger a développé plusieurs études complémentaires, notamment avec l'appui de l'AUDAB, afin d'appréhender au mieux les différents enjeux propres à son territoire.

Parmi eux, la question des entrées de ville est apparue comme primordiale. Le territoire est en effet marqué par une très forte pression urbaine, due à sa position frontalière avec la Suisse. Les travaux menés pour l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional ont révélé la faiblesse d'aménagement des entrées de villes et de villages du Pays Horloger. Afin de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, une étude spécifique menée par le PETR du Pays Horloger et coproduite avec l'AUDAB et le CAUE 25 est menée depuis 2016 sur plusieurs sites. L'année 2021 constitue la

dernière année de l'étude. En parallèle, l'AUDAB poursuit son travail sur les entrées de ville du SCoT de l'agglomération bisontine.

2.A.7 : les politiques environnementales, énergétiques et climatiques locales, et l'élaboration des stratégies d'adaptation aux changements

Besançon a fait face à des événements caniculaires plus fréquents et plus intenses ces dernières années, ayant des impacts sur les populations et l'espace public. Ces événements sont venus poser plus globalement la question de la vulnérabilité et de la résilience de la ville dans un contexte de changement climatique. L'AUDAB sera chargée d'élaborer la stratégie visant à améliorer la résilience du territoire, des systèmes et des habitants face aux événements climatiques extrêmes actuels mais aussi futurs. L'accent sera mis sur l'aspect opérationnel de la stratégie. Pour répondre à ces défis climatiques mais également aux enjeux sanitaires et sociétaux, l'AUDAB propose également d'accompagner la ville de Besançon dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concernant l'arbre en ville, dans une logique de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics bisontins. Le service environnement de GBM sera associé à ces travaux

L'AUDAB participe également activement à l'Observatoire régional de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ORB BFC), un outil de développement et de valorisation de la connaissance sur la biodiversité, piloté par la Région et l'Etat, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), les Agences de l'eau et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). L'AUDAB participe à plusieurs groupes d'expertise portant sur différentes thématiques et leur lien avec la biodiversité : changement climatique, eau, agriculture, forêt, économie, amélioration de la connaissance... Ces groupes d'expertise ont pour objectif de développer des indicateurs répondant aux enjeux actuels pesant sur la biodiversité (changement climatique, artificialisation des sols...).

2.A.8 : La dimension temporelle de la ville pour un nouveau modèle de territoire à l'écoute des temps de vie

La prise de conscience a commencé au milieu des années 1970 avec une mission spéciale au sein du ministère de la qualité de la vie à l'époque, mais c'est depuis une vingtaine d'années que plusieurs collectivités se sont intéressées plus précisément à l'urbanisme des temps et aux rythmes urbains, collectifs et sociaux. La mise en place de politiques temporelles, via la création de structures telles que les Bureaux des Temps (Rennes, Poitiers, Lyon) ou de Maison du Temps (Belfort), vise à améliorer la connaissance de l'évolution des modes de vie, et à accroître la qualité de vie des habitants en adaptant par désynchronisation, par exemple, les horaires des services publics (mobilité, démarches, équipements), en travaillant sur l'adéquation entre temps de travail et activités urbaines (commerces, restauration, loisirs...), permettant ainsi de diminuer les inégalités sociales et de genre, et même de réaliser des économies en termes d'investissements... Ce champ d'investigation regorge de facettes et la recherche sur le sujet est en plein essor, renforcée, d'une part, par les effets de la crise sanitaire qui imposent une distanciation physique au sein des espaces publics et, d'autre part, par les injonctions croissantes de limitation de la consommation d'espace imposant une réflexion sur un meilleur partage temporel de la ville non-extensive, soit une écologie du temps. Dans ce cadre, Besançon, capitale historique du temps, pourrait être, au titre d'une agglomération polychronique, un espace d'expérimentation évident en la matière et la question de la création d'un bureau des temps a été posée en ce début de mandat.

L'AUDAB propose d'initier une réflexion globale sur ce champ en 2021 à l'échelle de Grand Besançon Métropole en s'appuyant notamment sur l'étude des démarches existantes sur d'autres territoires en France et à l'international et en explorant en priorité le champ de la mobilité et de la désynchronisation horaire, profitant de la révision du Plan de Mobilité, pour tendre vers une ville plus malléable, plus humaine, accessible et hospitalière, et donc plus économe.

2.A.9 : L'identification des pieds d'immeubles vacants et leur relation à l'espace public à Besançon : constats et projets pour une transition réussie

Les baux commerciaux ou d'habitations situés en pied d'immeuble, font face à de nombreuses difficultés et à un turn-over important. Cet état de fait, pouvant être qualifié de vacance « visible » nuit à l'attractivité des quartiers de Besançon en renvoyant une image négative aux habitants, éventuels habitants ou entrepreneurs. Cette vacance participe également à la réflexion sur la consommation foncière qu'il nous faut rendre la plus minime possible afin d'enrayer la consommation

de terres agricoles et naturelles. Enfin, cette inoccupation interroge le lien entre espaces bâtis et non bâtis et la relation des pieds d'immeubles avec l'espace public en vue d'un urbanisme de qualité.

En 2021, l'AUDAB initiera un travail de localisation et de détermination des pieds d'immeubles vacants dans des quartiers de Besançon, qui seront choisis en partenariat avec le service urbanisme de GBM. Cette première mission constituera une opportunité afin de définir une méthode reproductible et de s'interroger sur la possibilité d'observer durablement ce phénomène.

2.B : la planification territoriale et l'urbanisme réglementaire

2.B.1 : L'aménagement du territoire « post covid 19 » ou comment planifier autrement

L'analyse des comportements pendant les périodes de confinement et post-crise sanitaire permettra de mettre en lumière les évolutions dans les habitudes de travail, de déplacement, de consommation, de perception des espaces et des paysages. Ce comparatif « avant » / « pendant » / « après » constituera un outil de mise en situation de ce que pourrait être la société de demain confrontée à la nécessité de réduire les distances parcourues par les hommes, les biens et les capitaux d'une part et, d'autre part, de reconsidérer le rôle joué par la nature dans les espaces urbanisés.

Dans le cadre des documents de planification (SCoT, PLUi), certains sujets seront à appréhender différemment notamment ceux pour lesquels la crise sanitaire a une incidence à long terme sur la façon d'aménager le territoire (s'alimenter, habiter, consommer, travailler, se déplacer, se soigner, se divertir...). Dans sa mission de conseil auprès des territoires engagés dans des démarches de SCoT ou de PLUi, l'agence interviendra auprès de ses membres pour les alerter, voire les accompagner, sur les analyses complémentaires à mener dans le souci de se projeter à un horizon de 15 à 20 ans en prenant en compte les effets de cette crise sanitaire.

2.B.2 : la poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine : l'étape du PAS

L'AUDAB poursuit sa mission auprès du Syndicat Mixte du SCoT de l'agglomération bisontine dans la révision du SCoT. L'année 2021 sera consacrée à toutes les démarches nécessaires pour atteindre l'objectif d'un PAS (projet d'aménagement stratégique), résultant d'une démarche d'implication des élus, finalisé en fin d'année. Cette ambition recouvre de nombreuses actions à mettre en œuvre et notamment :

- la poursuite des travaux techniques permettant d'une part d'alimenter les échanges au sein des groupes techniques thématiques et d'autre part la tenue des commissions d'élus ;
- un important travail de mise en œuvre d'une stratégie de concertation à destination de l'ensemble des élus et de la population ;
- l'animation des commissions, groupes de travail et la participation aux instances du SMSCoT.

2.B.3 : le PLUi de Grand Besançon Métropole et les PLUi en centre Franche-Comté

L'année 2021 sera consacrée à la vulgarisation de l'outil PLUi auprès des élus de Grand Besançon Métropole. Ainsi, l'agence accompagnera la Mission PLUi concernant la méthodologie à mettre en œuvre et formalisera les éléments de contenus pour les trois séries de comités de secteurs qui sont envisagées tout au long de l'année 2021. En parallèle, les travaux menés dans les différents groupes de travail techniques initiés en 2020 seront poursuivis, notamment sur le patrimoine et le développement urbain, l'environnement, le règlement, les OAP, les zones AU... Les études urbaines mises en œuvre dans le chapitre 2.C.2 alimenteront également les réflexions.

L'agence sera également présente lors des réunions avec les différents services de GBM et le SCoT de l'agglomération bisontine afin d'avoir une bonne coordination entre les différents schémas.

Au-delà de ses missions pour la collectivité bisontine, l'AUDAB se tient à la disposition des EPCI de son périmètre d'activité afin d'intervenir dans leurs instances pour expliquer ce qu'est un PLUi et les accompagner par la suite dans leurs réflexions.

2.B.4 : la poursuite de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger : la rédaction du DOO

Dans la continuité de ce qui a été initié les années précédentes, l'AUDAB, cheville ouvrière de l'élaboration du SCoT, poursuit sa collaboration avec le PETR. L'année 2021 sera ainsi consacrée à la finalisation du PADD au printemps puis à la rédaction du DOO lors du second semestre. Le début d'année également mobilisé pour la tenue de 3 ou 4 réunions permettant aux nouveaux élus de se

familiariser avec les avancées du dossier portés par l'équipe précédente. L'agence accompagnera la réalisation et le suivi de l'évaluation environnementale et la finalisation du DAAC qui viendront nourrir les travaux de l'AUDAB. Elle prendra part aux différentes instances impliquant le PETR, les 3 EPCI ou encore les personnes publiques associées (PPA).

2.B.5 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois

Le PETR du Pays Graylois fait appel aux compétences de l'AUDAB durant toute la période d'élaboration de son SCoT (2016-2021). L'année 2021 verra l'aboutissement du SCoT graylois. L'AUDAB accompagnera principalement le PETR dans les modifications du projet suite aux avis rendus par les PPA (personnes publiques associées) en vue de la consultation publique, puis de l'approbation, mais également pour la formalisation de l'état 0 des indicateurs de suivi du SCoT.

2.B.6 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien

Le PETR du pays lédonien est en cours de finalisation de la révision de son SCoT ; l'enquête publique et l'approbation sont prévues pour l'année 2021. En 2021, l'AUDAB poursuivra sa mission d'assistance auprès du PETR sur ses missions de planification. En parallèle, une réflexion sera conduite entre l'agence et le PETR pouvant conduire à un élargissement des missions de l'AUDAB : observatoires...

2.B.7 : la mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays du Haut-Doubs : la rédaction du DOO

Depuis 2017, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans l'élaboration de son SCoT. En 2021, l'agence sera chargée de rédiger le contenu du DOO et finaliser le dossier SCoT aux côtés du bureau d'études missionné sur l'évaluation environnementale. Ainsi, elle participera à toutes les réunions de travail et de présentation de son contenu et sera chargée de créer les supports nécessaires. Par ailleurs, l'AUDAB apportera un soutien méthodologique et technique global au PETR.

2.B.8 : la mission d'assistance et de conseil à la communauté de communes Loue Lison

La communauté de communes Loue Lison a prescrit l'élaboration de son SCoT en novembre 2018. L'agence est à ses côtés depuis le début de la procédure. En 2021, l'AUDAB poursuivra sa mission d'assistance et d'interface entre la communauté de communes et le prestataire en charge de l'élaboration du SCoT, avec pour objectif de contribuer à la concrétisation du projet politique.

2.C : l'urbanisme de projet

2.C.1 : l'appui au dispositif national « Programme petites villes de demain »

Le dossier rédigé en 2020 portant la candidature des agences d'urbanisme de Bourgogne Franche-Comté, pour un appui local au déploiement du dispositif, a reçu un avis favorable et des moyens spécifiques. Ainsi, en 2021, les agences auront une mission d'animation en collaboration avec les DDT de la région. Cette mission prendra la forme de huit ateliers confiés aux agences, dont cinq pour l'AUDAB sachant que celui du Doubs sera coanimé avec l'agence de Montbéliard (ADU) et que l'AUDAB animera tous les ateliers programmés en Bourgogne. Ceux-ci viseront notamment à apporter des conseils méthodologiques aux territoires retenus par le dispositif, à présenter des retours d'expériences et à répondre à des besoins d'approfondissement thématiques.

L'AUDAB sera également chargée de la coordination de ce projet pour les quatre agences d'urbanisme de la région et interviendra, à ce titre, lors du séminaire de lancement à l'échelle régionale dont le contenu et l'animation sont confiés notamment au CEREMA.

En complément, les collectivités éligibles pourront solliciter l'AUDAB pour une mission spécifique auprès d'elles. Si l'ingénierie de l'agence est en mesure de se mobiliser, la demande s'intégrera alors au programme partenarial de travail de l'année et traitée en complément des autres dossiers dudit programme.

2.C.2 : les projets d'aménagement et de développement en milieu urbain dense

L'AUDAB est naturellement sollicitée concernant des questions d'aide à la décision, d'opportunité, de faisabilité ou de montages d'opérations dans les centres urbains de son périmètre d'intervention. L'AUDAB pourra accompagner ses membres dans le cadre de la définition des projets d'aménagement et des études diverses pour la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Les études de développement ou de mutations**

L'AUDAB reprendra ses travaux concernant les boulevards de Besançon, en lien avec les études externes menées sur les secteurs des 4 vents, Trey, Temis/terrain de rugby.

En complément, elle interviendra sur d'autres études sectorielles menées par la Direction urbanisme, projets et planification (DUPP) de GBM :

- le secteur Polygone Gendarmerie et Génie/Grette/Brulard ;
- le secteur résidentiel des Tilleroyes en lien avec l'étude menée sur la zone d'activités de Trépillot ;
- le secteur Palente-Orchamps en lien avec les Vaîtes et les Planches-Relançons (dans la continuité des travaux menés sur le secteur Palente-Orchamps) ;
- l'arc composé des secteurs Chaprais/Gare/Place Leclerc/Ilot Pompiers/la City.

- **Accompagner les projets innovants et exemplaires de requalification de friches**

Le gouvernement a lancé plusieurs fonds et programmes (fonds pour le recyclage des friches, programmes Cœur de Ville et Petites villes de demain) permettant d'appuyer des opérations de requalification des friches. Dans cette optique, des projets exemplaires et expérimentaux de réhabilitation de friches peuvent être mis en œuvre sur certains sites, notamment dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt (AMI) qui ont été lancés fin de l'année 2020, en appui au fonds pour le recyclage des friches.

Les friches situées dans les pôles urbains constituent des sites d'intérêt pour porter **des projets de requalification innovants et exemplaires**, notamment ceux situés aux abords des centres urbains portant des enjeux multiples. C'est par exemple le cas des bâtiments et du site du jardin botanique de la place Leclerc à Besançon ou de certaines friches industrielles le long du Doubs.

L'AUDAB propose d'accompagner les candidatures aux prochains appels à manifestation d'intérêt et appels à projet, notamment dans le cadre du fonds pour le recyclage des friches du gouvernement, en aidant les collectivités à faire émerger et mûrir des projets de remobilisation de ces espaces dégradés. Le déploiement par l'ANCT de divers dispositifs tels que Petites Villes de Demain ou les CRTE permettra de fédérer en ce sens l'ensemble des acteurs pertinents.

Il s'agit plus particulièrement de mieux localiser et qualifier les friches, deux préalables nécessaires à toute intervention visant leur résorption. Cette étape est cruciale car elle doit permettre de déterminer la valeur propre à chaque friche et de mettre en avant son rôle dans des projets portés par les collectivités : renaturation, densification, renouvellement urbain, amélioration des espaces publics ou développement d'activités agricoles ou économiques. Il s'agit bien ici de déterminer la contribution potentielle de chaque friche aux différentes politiques publiques.

En 2021, l'AUDAB poursuivra prioritairement ses réflexions concernant le devenir de la place Leclerc.

Par ailleurs, si les friches font régulièrement l'objet de projets de requalification, elles sont peu ou pas traitées à un échelon supérieur, notamment à travers les documents d'urbanisme ou de planification existants (plans locaux d'urbanisme intercommunaux, schémas de cohérence territoriaux). Ce type de foncier répond bien aux enjeux portés par les doctrines en matière d'aménagement du territoire, visant notamment à faire face à l'étalement urbain, consommateur de terres naturelles ou agricoles, par le renouvellement urbain ou la densification (objectif Zéro Artificialisation Nette). Les objectifs des documents d'urbanisme et de planification visant à améliorer la biodiversité par le maintien ou le développement de réseaux écologiques confèrent également à ce foncier de nouvelles valeurs, liées aux fonctions écosystémiques (fonctionnalités écologique, productive, de qualité du cadre de vie) davantage qu'à leur potentiel de densification.

Leur potentiel en tant que foncier stratégique pour appuyer ces politiques et les enjeux liés à leur requalification impliquent de mieux les intégrer en amont dans les réflexions et les projets portés par les collectivités.

L'AUDAB propose d'accompagner les structures et collectivités porteuses de ces politiques en matière d'aménagement du territoire, afin de faciliter la prise en compte des problématiques de friches.

- **L'expertise et la labellisation d'écoquartiers**

Dans la continuité de ses participations passées, l'agence continue d'apporter également son expertise à la démarche nationale de labellisation d'écoquartiers.

2.C.3 : les projets de communes et d'intercommunalités

L'AUDAB accompagne l'ensemble des collectivités de son territoire en qualité d'animateur et/ou en assistance pour leurs projets urbains et d'aménagement.

En lien avec la vie des territoires, ces demandes s'expriment au fur et à mesure de l'année. Si l'ingénierie de l'agence est en mesure de se mobiliser, la demande s'intègre alors au programme partenarial de travail de l'année et elle est traitée en complément des autres dossiers dudit programme.

2.C.4 : la contribution à un urbanisme du bien-être et de la santé

- **Le sport santé**

Le travail engagé en 2020 sur les pratiques sportives par l'intermédiaire d'un questionnaire destiné aux habitants de GBM, se poursuivra en 2021 avec la présentation des résultats sous la forme d'une publication. Celle-ci viendra utilement compléter la publication de septembre 2020 intitulée l'urbanisme de bien-être ou comment concilier santé et urbanisme. Elle constituera un socle de connaissance afin d'apporter des réponses opérationnelles.

- **Les fonctions et rôles des forêts périurbaines et des espaces publics récréatifs**

L'AUDAB propose de réfléchir aux fonctions des forêts périurbaines au sein du pôle urbain dense que constitue la ville de Besançon et ses communes limitrophes. A l'instar d'autres villes françaises, ces forêts, sans dénaturer leur rôle écologique, pourraient être en partie aménagées afin de constituer une offre de loisir détente complémentaire aux équipements existants.

- **La toile territoriale alimentaire du Projet alimentaire territorial (PAT) de GBM**

Signataire du Projet alimentaire territorial de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB contribue à sa mise en œuvre par la définition d'un projet de Toile alimentaire, dans la continuité d'un travail de cadrage initié en 2020, afin de développer un outil venant en appui aux politiques et projets alimentaires locaux.

2.C.5 : le conseil au projet urbain en termes d'habitat et de logement, de formes urbaines et d'architecture de l'après-demain, de qualité urbaine

Les travaux relatifs à la révision du SCoT de l'agglomération bisontine ont mis en lumière les difficultés rencontrées par les élus quant à l'aménagement de leurs zones 1 et 2 AU. Vis-à-vis de ce constat, l'AUDAB a exploré en 2020 les possibilités d'agir pour améliorer la situation existante. La démarche mise en œuvre a rassemblé les partenaires concernés à l'échelle du SCoT de l'agglomération bisontine (SM SCoT, GBM, CC du Val Marnaysien, DDT du Doubs, DDT de la Haute Saône) autour d'une réflexion visant à améliorer la qualité des opérations d'aménagement dans le territoire. Plusieurs options et hypothèses ont été évoquées avec les partenaires techniques.

Cette mission sera poursuivie en 2021 avec des démarches différenciées pour Grand Besançon Métropole et pour la Communauté de communes du Val Marnaysien. Pour GBM, il s'agira d'apporter un éclairage sur les secteurs concernés par des OAP, ceci en lien avec les études en cours pour l'élaboration du PLUi. Pour la CCVM, il pourra s'agir de travailler davantage avec les communes pour identifier, en amont, les secteurs à enjeux et pouvoir apporter du conseil en vue de leur futur aménagement.

CHAPITRE 3

Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

3.A : les grands territoires et les espaces de solidarité

3.A.1 : l'appui au pôle métropolitain Centre Franche-Comté et son espace d'influence et de solidarité

Véritable interface décisionnelle entre les territoires et la région lors des échanges sur les politiques publiques et les enjeux interterritoriaux, y compris vers la Suisse, le pôle métropolitain a redéfini sa gouvernance et ses axes de travail pour les années à venir. Ainsi, cinq nouveaux groupes de travail vont être proposés au nouvel exécutif et devraient rapidement voir le jour : enseignement supérieur, santé, modèle urbain durable/cadre de vie commun, outdoor/tourisme et économie de proximité. L'AUDAB sera sollicitée en appui aux travaux de ces groupes et sur la stratégie générale. Elle pourra notamment développer une ingénierie plus avancée sur les thèmes relevant de ses compétences et savoir-faire.

3.A.2 : le système territorial et d'expertise régional Bourgogne Franche-Comté (BFC)

Le programme de travail de ce chapitre est commun aux 3 agences d'urbanisme de la région (Besançon, Montbéliard et Belfort).

- L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADET

Une collection de publications opérationnelles sera réalisée dans le cadre du déploiement du SRADET. Il s'agit d'un travail qui porte une ambition de planification et d'opérationnalité. Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés :

Les agences s'engageront en 2021 sur :

- Vieillesse de la population locale : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population, et notamment des plus fragiles. Une analyse régionale et originale sera produite ;
- Economie territoriale de proximité et évolution de l'activité et de l'emploi. La préparation d'une méthode et d'un outil d'aide à la connaissance et à la décision sera produit en 2020, pour une mise en œuvre en 2021 ;

Suivant les moyens attribués et les priorités pluriannuelles déterminées en 2021 pour 2022 et 2023, les agences d'urbanismes traiteront les sujets suivants :

- Nouvelles modalités de travail : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins (à l'heure du télétravail, l'attractivité des néo-ruraux...).
- Centralités : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ;
- Tensions concernant le coût de l'énergie : comment aménager un territoire pour développer le co-voiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses.

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne s'agit donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en particulier dans le cadre des SCOT, PLUI voire PLU et les règlements.

- La participation au cercle d'expertise foncier dans le cadre de ICI 2050

Des partenaires de la Région, experts de la problématique, constitueront un groupe de travail afin de recenser les données pertinentes et disponibles à l'échelle des EPCI, puis de les inclure en système avec les données déjà disponibles dans ICI 2050.

- **Le conseil aux territoires et la prospective : la finalisation de l'étude DORSALE**

Concernant l'étude de la dorsale régionale Rhin-Rhône, l'étude fortement tournée vers le décryptage fonctionnel de la région Bourgogne-Franche-Comté a dégagé les fondamentaux du territoire : l'identité maillée des bassins de vie et la différenciation de leurs trajectoires, les systèmes de liens, les articulations internes et les prolongements externes, la diversité qualitative des centralités. Tout ce corpus, étayé par d'autres travaux, converge vers le caractère majeur d'une « dorsale » Rhin-Rhône en cours d'étude par le réseau des agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté et dont la réalisation se poursuivra en 2021.

3.A.3 : l'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale

Successivement évoquée dans le projet de territoire de GBM, au sein du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté ou dans les documents de planification tels les SCoT des territoires frontaliers ou le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la coopération transfrontalière s'invite comme une opportunité et une complémentarité au développement de nos territoires. L'AUDAB se tient à la disposition de ses membres afin de les accompagner dans leurs réflexions stratégiques visant à développer les coopérations avec les territoires suisses voisins. L'agence pourra notamment être mobilisée par le pôle métropolitain pour poursuivre les réflexions concernant les coopérations entre le pôle et la Suisse initiée avec l'aide d'un prestataire extérieur en 2020.

L'agence étudiera également les opportunités de participer à des projets de coopérations dans le cadre des fonds Interreg et de la programmation 2021-27.

3.B : les grands événements et les rencontres de proximité

3.B.1 : l'appui de l'AUDAB au SMSCoT de l'agglomération bisontine pour accueillir les Rencontres Nationales des SCoT à Besançon

A la fois moments de travail collectif et de revues de projets, de convivialité et de réseaux, les rencontres nationales des SCoT représentent un moment fort de la vie de la fédération et du territoire qui les accueille. La crise sanitaire a obligé la fédération nationale des SCoT et le SMSCoT de l'agglomération bisontine à annuler la manifestation qui était prévue en novembre 2020. Si les conditions sanitaires le permettent, les prochaines rencontres en 2021 se tiendront à Saint Malo, cependant que les RNS 2022 ont été confiées à Besançon.

Au même titre que pour l'élaboration et la mise en œuvre de son SCoT, le syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bisontine attend un fort investissement à ses côtés de l'AUDAB dans le pilotage de l'ensemble des actions nécessaires à la préparation des rencontres et à leur bonne réalisation.

Le travail engagé localement par le SMSCoT et l'AUDAB en 2020 sera capitalisé et réutilisé si possible. Les deux structures viendront se compléter afin de réaliser une manifestation qui mettra en avant les atouts de notre territoire et qui participera à son rayonnement.

3.B.2 : la conférence de l'aire d'attraction de Besançon

L'échelle de l'aire d'attraction est pertinente pour mettre en place un cadre d'échange sur les enjeux communs des territoires et engager une collaboration basée sur les complémentarités entre eux. Ces actions concernent à la fois GBM et le SMSCoT qui portent des orientations dépassant leur périmètre.

En 2020, l'actualité liée à la création des bassins de mobilité dans le prolongement de la loi d'orientation des mobilités (LOM) a conduit Grand Besançon Métropole à se rapprocher des intercommunalités voisines pour échanger sur cette problématique.

En 2021, l'AUDAB accompagnera le SMSCoT de l'agglomération bisontine et GBM dans le développement de ce dispositif. Dans un premier temps, des rencontres bilatérales entre élus sont prévues. Les connaissances de l'AUDAB pourront être mises à profit lors de la préparation de celles-ci.

3.B.3 : la coanimation du groupe de travail national "coopérations métropolitaines" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le réseau de la MOT propose, depuis 2020, trois groupes de travail sur les thèmes de la gouvernance transfrontalière, des solidarités territoriales et des coopérations métropolitaines.

A l'image des clubs FNAU, ces groupes se fixent pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de leurs travaux (publications, articles, recommandations).

Co animé par Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, le groupe sur les coopérations métropolitaines s'est réuni à deux reprises en 2020 pour aborder successivement l'économie et l'enseignement supérieur. Les sujets pour 2021 seront choisis de concert avec la MOT et les participants au groupe et en fonction de l'actualité européenne.

L'AudaB accompagne GBM dans la préparation des réunions du groupe, aide à la définition de l'ordre du jour des réunions, à l'identification d'intervenants possibles, à l'animation des réunions et à la rédaction de notes. Elle pourra également être mobilisée pour intervenir lors de l'AG de la MOT fixée à l'été 2021.

3.B.4 : la participation aux grands débats, aux animations et aux consultations nationales et européennes

- **De la FNAU, des Ministères et de leurs organismes nationaux ou décentralisés**

Bien identifiée dans le paysage national des fédérations œuvrant à l'aménagement et au développement du territoire, la FNAU est régulièrement sollicitée par le gouvernement, le parlement et les structures techniques d'Etat afin d'exprimer un avis sur des projets, des évolutions relatives aux textes de lois, des positionnements de la France au niveau européen ou international. La Présidence et la Direction de l'AUDAB participent activement à ces moments de débat, parfois en représentant la présidence de la FNAU.

- **Le club culture et patrimoine de la FNAU**

Il est dirigé par le Directeur de l'AUDAB depuis sa création. Deux animateurs, respectivement des agences d'urbanisme de Bordeaux et de Marseille, sont les ouvriers-experts de son fonctionnement. L'objectif d'un club FNAU est de partager, à l'échelle du réseau national et au bénéfice d'actions locales, les méthodes et les expériences développées par les agences d'urbanisme, ici concernant les thèmes de la culture et du patrimoine.

A l'image de l'interclub Planification et patrimoine organisé à l'Institut Paris Région, à Paris, en janvier 2020, un interclubs FNAU est envisagé en 2021 : une culture écologique pour un patrimoine durable et l'économie du patrimoine. Un livret rassemblant et valorisant les compétences et les expériences significatives des agences d'urbanisme est également au programme 2021-2022.

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe de Direction pilotée par le Directeur œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions de Direction, d'Organisation et de Performance sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente.

Stratégie et direction

L'AUDAB conduit un projet général et de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

La Présidente et le Directeur resteront, en 2021, particulièrement mobilisés. En effet, l'année 2020 a mis à l'épreuve la performance de l'association et sa capacité d'adaptation. C'est une réussite, malgré le contexte sanitaire, économique et social exceptionnel, inimaginable en janvier et février 2020. L'AUDAB a garanti son fonctionnement, sa production, l'équilibre social interne tout en préservant la santé de ses salariés, tout en s'inscrivant dans l'évolution des gouvernances à la suite des élections municipales et intercommunales. 2021 est une autre épreuve, celle d'installer l'AUDAB dans les enjeux des transitions avec la nouvelle gouvernance de l'association, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est explorer les futurs heureux.

Instances et administration

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

Comptabilité et finances

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée Générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, les appels d'offres, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Ressources humaines

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés. Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail (très étroites en 2020 avec la crise sanitaire) ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées et autant que nécessaire.

Performance

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB a décidé, pour 2020-2022, de mettre l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de nos partenaires. Les futurs recrutements, dont les remplacements éventuels, seront par ailleurs revalorisés vers des candidats expérimentés en priorité.

Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels réalisés en 2020 permettront l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

Cependant, les réformes relatives à la formation qui réduisent les budgets des organismes collecteurs, nous ont amené à envisager d'autres actions tels que les échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FNAU ou des stages d'observation et d'immersion dans d'autres agences d'urbanisme si les contraintes sanitaires le permettent en 2021.

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du

courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal.

On peut citer entre autres :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin ;
- le parc automobile: les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise. Si la transition vers des véhicules écologiques est possible, nous le ferons avant la fin 2022 ;
- les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB. L'année 2020 a conduit à beaucoup d'aménagements internes de protection et de sécurité notamment sanitaires ;
- les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion précis portant sur tous les documents administratifs ou d'études de l'AUDAB a été élaboré en partenariat avec cette institution. Il est désormais mis à jour annuellement, afin d'organiser versement ou destruction de documents. Il est également nécessaire de déclarer les publications en « dépôt légal ».

La communication

Le site internet-extranet est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et informe des dossiers en cours, des échéances à venir. Il présente des actualités et annonce des événements en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme...

L'agence, par la mise en place d'un plan de communication, s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses savoir-faire, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres adhérents, mais également auprès de partenaires ou futurs partenaires, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

En 2021, l'AUDAB étudiera la pertinence de figurer dans les réseaux sociaux, en veillant à la faisabilité d'une animation régulière de l'information diffusée, soit en fonction des moyens disponibles.

Le suivi de l'activité

L'AUDAB suit de façon régulière l'état d'avancement du programme partenarial de travail. Outre une comptabilité analytique trimestrielle très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé en milieu de chaque année et la liste des études est mise à jour chaque trimestre. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.

La vie d'agence

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, nous organisons ou participons à différents événements qui favorisent notre esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que nous entretenons sur les projets quotidiens.

Outre les moments de convivialité auxquels chaque salarié contribue tout au long de l'année, quelques membres de l'équipe sont en charge de la « Mission Bonheur ». Ils centralisent ainsi l'ensemble des idées et organisent les sorties d'équipe, comme par exemple la visite de site industriel, la participation à un festival sportif, ou les journées de séminaire traitant de la vie interne à l'agence. 2020 nous a privés de ces instants de cohésion ; espérons que 2021 nous y autorise à nouveau en seconde partie de l'année.



**Convention
pluriannuelle
de financement et
de partenariat
2020-2022
entre Grand
Besançon
Métropole et
l'AudaB**



Avenant n°1

Entre :

Grand Besançon Métropole, dont le siège est à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représentée par Madame Anne VIGNOT, sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2021,

Et :

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, ci-après dénommée l'AUDAB, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article 1^{er} de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé à BESANCON (25) représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu de l'Assemblée générale du 24 février 2021.

Préambule

Le Conseil communautaire du 2 mars 2020 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AUDAB et Grand Besançon Métropole dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association.

Dans son article 1^{er}, la convention entre le Grand Besançon et l'AUDAB prévoit que les orientations partenariales pluriannuelles seront amendées pour la période 2020-2022 et qu'un avenant annuel précisera le programme partenarial de travail ainsi que le montant du dernier versement de la participation financière.

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier de Grand Besançon Métropole, membre de l'association, pour l'année 2021. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2020-2022 données pour Grand Besançon Métropoles ont les suivantes :

- L'intelligence territoriale et collective
- L'adaptation aux évolutions
- Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

Le programme partenarial de travail de l'AUDAB pour l'année 2021 est annexé au présent avenant.

Article 2 - Montant du concours financier

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, Grand Besançon Métropole apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par le Conseil d'administration et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. La population étant connue au 1^{er} janvier de chaque année, le montant de la cotisation sera fixé par avenant chaque année,
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée.

Le concours financier du Grand Besançon pour 2021 est fixé à 390 000 €, soit une cotisation de 212 606 € et une subvention de 177 394 €.

Article 3 - Modalités de paiement

En application de l'article 6 de la convention pluriannuelle signée le 8 avril 2020, Grand Besançon Métropole procède aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AUDAB en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Pour l'année 2021 un premier versement de 104 500 € sera versé au titre du mois de janvier. Trois autres versements de 95 167 € seront effectués au titre des trois acomptes suivants, soit un total de 390 000 €.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres clauses de la convention pluriannuelle restent inchangées.

Fait à Besançon en 2 exemplaires, le

Pour l'AudaB,
La Présidente,

Catherine BARTHELET

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT